

Il est convenu, — Que tous les membres du Comité spécial mixte qui désirent signer le rapport pourront le faire avant 15 h, le 18 juin 1991, au bureau des greffiers.

À 12 h 13, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Les cogreffiers du Comité*

Serge Pelletier  
Eugene Morawski